

Séance du 12 avril 2017

Dûment convoquée le 31 mars 2017

En l'an deux mille dix-sept, le douze avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Thierry NARDOU

Présents : Jean-Louis BECHADE, Jacky COULAUD, Dominique FRADON, Jean GERAUD, Jean-Luc LALET, Carine LAVAL, Jean-Marie NARDOU, Thierry NARDOU, Delphine POINTREAU, Fabrice REVERDEL, Didier VALENTIN,

Secrétaire de séance : Jacky COULAUD

Votes : 11 pour / 0 contre / 0 abstention

N°2017-03-01

OBJET : Désignation du représentant de la CLECT du Grand Périgueux

Dans le cadre de l'extension du Grand Périgueux, il y a lieu de constituer une Commission Locale de Transfert de Charges (CLECT). A ce titre, conformément à la réglementation et à la délibération du conseil communautaire du Grand Périgueux, la commune d'Eglise Neuve de Vergt doit désigner un représentant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- DESIGNNE Monsieur Thierry NARDOU, membre de la CLECT pour la commune d'Eglise Neuve de Vergt.

N°2017-03-02

OBJET DE LA DELIBERATION : Avis de la commune sur le projet de Programme Local de l'Habitat Durable 2017-2022 de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux

Monsieur Thierry NARDOU, Maire de la commune d'Eglise Neuve de Vergt procède à la lecture du rapport suivant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu la Loi n° 95-74 du 21 janvier 1995 relative à la diversité de l'habitat ;

Vu la Loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain ;

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la Loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement ;

Vu la Loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale ;

Vu la Loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 relative à la mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;

Vu la Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement ;

Vu la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu la Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Vu la Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu le Décret n° 2009-1679 du 30 décembre 2009 relatif aux programmes locaux de l'habitat ;

Vu le Code de Construction et de l'Habitation, et plus particulièrement, ses articles L302-1 à L302-4 et R302-1 à R302-2 relatifs au contenu du Programme Local de l'Habitat, ses articles L302-1 à L302-9-1-2 relatifs aux objectifs de mixité sociale et de production de logements locatifs sociaux, et ses articles R302-8 à R302-11 relatifs à la procédure d'approbation du Programme Local de l'Habitat,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux ;

Vu la délibération prise par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux n° DD054-20144 du 11 mars 2014 engageant la procédure d'élaboration du nouveau Programme Local de l'Habitat du Grand Périgueux et précisant la désignation et les modalités d'associations des personnes morales à son élaboration ;

Vu l'arrêté préfectoral n°201508H-0004 du 25 mars 2015 publiant le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de la Vallée de l'Isle en Périgord ;
Vu la délibération prise par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux du 23 mars 2017 arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat Durable 2017-2022 du Grand Périgueux ;

Par délibération du 20 mars 2014, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux a approuvé le lancement de la procédure d'élaboration du nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH).

Le 17 décembre 2014, le Conseil Communautaire a arrêté le choix du prestataire auquel a été confié la mission d'élaboration de ce document stratégique : le groupement Astym et Astus.

En juillet 2016, compte tenu de l'extension du territoire 2017, en accord avec les élus de la Communauté de Communes du Pays Vernois et Terroir de la Truffe, les maires de Sorges, Ligeux, Manzac sur Vern et Savignac les Eglises, il a été décidé d'élaborer le projet de PLH à la bonne échelle territoriale, à savoir 43 communes à compter de 2017.

Cette procédure d'élaboration entre désormais dans sa dernière phase de validation administrative, avec les prochaines étapes obligatoires suivantes :

- recueil de l'avis des communes et dans un délai de deux mois et des personnes publiques associées,
- nouvelle délibération communautaire d'adoption du projet de PLH après avis des communes (prévu au conseil communautaire du 1er juin)
- recueil de l'avis de l'État et transmission au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement sous 2 mois
- adoption définitive du nouveau PLH 2017/2022 (conseil communautaire de septembre 2017)

I. Présentation du projet

Les objectifs généraux de ce PLH s'inscrivent dans ont bien évidemment le prolongement de ceux formulés dans le projet de Mandat 2015-2020.

Il s'agit en effet de répondre à **un enjeu d'équilibre urbain-rural** dans l'aménagement du territoire de l'agglomération dans un souci à la fois d'équité territoriale pour une meilleure cohésion, mais aussi de mixité fonctionnelle pour mieux maîtriser les déplacements et de limitation de l'étalement urbain pour mieux protéger l'environnement.

Plus spécifiquement, il s'agit aussi de :

- concourir, à l'instar des autres politiques communautaires, à **l'attractivité du territoire** en envisageant un dynamisme démographique ambitieux et en se donnant les moyens pour l'atteindre,
- **construire une agglomération solidaire** à travers notamment une offre de logements financièrement abordables correspondant à l'évolution des besoins de la population et des modes de vie (diminution de la taille des ménages, augmentation de la précarité, etc.), aux typologies des habitants (personnes âgées, etc.). Cette agglomération solidaire implique aussi un travail particulier sur le logement social et notamment la politique de peuplement et d'attribution à l'échelle intercommunale,
- **soutenir l'économie locale** à travers notamment les aides et actions en faveur de la construction de logements neufs et de la réhabilitation des logements anciens.

Le PLH durable 2017-2022 (en annexe de la présente délibération) se compose de trois parties :

- un diagnostic,
- des orientations stratégiques accompagnées d'objectifs de logements
- un programme d'actions à l'échelle communautaire et territorialisé à l'échelle de chaque commune

Un document de présentation (annexe 1) et une synthèse (annexe2) sont également joints à cette délibération

II. Proposition

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix Pour, 0 Abstentions et 0 Voix Contre,

Emet un avis favorable sur le projet de PLH élaboré par la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux et confirme que les objectifs et la territorialisation des actions correspondent aux objectifs de développement et aux moyens de la commune.

N°2017-03-03

OBJET : Projet de réhabilitation d'immeuble de 3 logements d'habitation – Choix des entreprises retenues

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation de l'immeuble en 3 logements locatifs, la commune a procédé à la mise en concurrence d'entreprises pour la réalisation de ces travaux.

Celle-ci s'est faite en procédure adaptée conformément aux articles 42 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et à l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

A l'issue de la procédure et sur la base de la proposition du maître d'œuvre Monsieur Bernard CHINOIRS (au vu de l'ACT), la commission d'appel d'offres réuni dans sa séance du 31 mars 2017 a proposé de retenir les entreprises suivantes :

LOTS	DESIGNATIONS DES LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT BASE	MONTANT HT BASE + options retenues
1	DEMOLITION/ VRD/ GROS ŒUVRE Option n°1 : assainissement non collectif Option n°2 : ravalement général des façades	COURSAC BTP	100 412,70€	100 412,70€ 11 165,00€ 12 273,00€
2	CHARPENTE BOIS COUVERTURE	HORIZON BOIS	20 751,09€	20 751,09€
3	MENUISERIE ALUMINIUM Option n°1 : dépose des baies du garage et leur remplacement par des baies fixes alu laquée	BERGES	16 200,00€	16 200,00€ 804,00€
4	MENUISERIES BOIS Option n°1 : aménagement des placards	MARTIN THIERRY	17 389,60€	17 389,60€ 1 750,00€
5	PLATRIERIE PLAFONDS	DIAS MIGUEL	27 907,33€	27 907,33€
6	PEINTURES REVETEMENT MURAUX	STAP DORDOGNE	12 940,32€	12 940,32€
7	REVETEMENTS DE SOLS FAIENCES	BREL	21 485,08€	21 485,08€
8	ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES	JME	18 500,00€	18 500,00€
9	VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE	DOMICILE DEPANNAGES	13 858,85€	13 858,85€
TOTAL en euros			249 444,97€	275 436,97€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le classement des entreprises proposé par le Maître d'œuvre dans le rapport ACT
- **D'ATTRIBUER** les marchés comme indiqué dans le tableau ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les marchés et toutes les autres pièces s'y rattachant (ordres de service, décision de poursuivre, modification de marché, etc...).

N°2017-03-04**OBJET : Approbation des comptes de gestion**

M. Thierry NARDOU, maire d'ÉGLISE NEUVE DE VERGT, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

M. Thierry LACROIX, receveur municipal, m'a transmis les comptes de gestion de la commune pour l'exercice 2016.

Je vous invite à approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

Budget principal	Investissement	Fonctionnement	
RECETTES			
Excédent reporté	204 358,15 €	171 952,28 €	
Réalisations	30 012,84 €	243 050,85 €	
Total	234 370,99 €	415 003,13 €	
DEPENSES			
Déficit reporté	-	- €	
Réalisations	347 146,23 €	139 971,89 €	
Total	347 146,23 €	139 971,89 €	
Résultat propre de l'exercice	112 775,24 €	275 031,24 €	162 256,00 €

Figure 1 Budget Commune

Budget principal	Investissement	Fonctionnement	
RECETTES			
Excédent reporté	- €	- €	
Réalisations	- €	- €	
Total	- €	- €	
DEPENSES			
Déficit reporté	- €	- €	
Réalisations	- €	- €	
Total	- €	- €	
Résultat propre de l'exercice	- €	- €	- €

Figure 2 Budget Annexe Lotissement La Tenancie

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,
Vu les comptes de gestion de la commune et du CCAS pour l'exercice 2015 présentés par le receveur municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Thierry NARDOU,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

APPROUVE les comptes de gestion de la commune et du Budget annexe Lotissement La Tenancie pour l'exercice 2016 établis par M. Thierry LACROIX le receveur municipal.

N°2017-03-05**OBJET : Résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice antérieur du budget principal – Affectations**

L'exercice 2016 du Budget communale laisse apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses réalisées : 139 971,89€
 Recettes réalisées : 243 050,85€
 SOIT UN RESULTAT DE : +103 078,96€
 EXCEDENT DE 2015 : 171 952,28€
 SOIT UN RESULTAT NET
 CUMULE DE : 275 031,24€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses réalisées : 347 146,23€
 Recettes réalisées : 30 012,84€
 SOIT UN RESULTAT DE : - 317 133,39€
 EXCEDENT EN 2015 : 204 358,15€
 RESULTAT NET CUMULE : - 112 775,24€

Le résultat cumulé de la section d'investissement est de : 67 015,12€ (repris au 001)

Restes à réaliser 2016

23	Immobilisations en cours	
	OP 40 Logements du bourg	110 500,00€
	Total restes à réaliser 2017 DEPENSES INVESTISSEMENT	110 500,00€

Ces résultats étant conformes à ceux du Comptable,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de reprendre les résultats dès le vote du Budget Primitif 2018 de la manière suivante :

Compte 001 – Solde d'exécution négatif reporté 67 015,12€

Compte 1068 – Excédent de fonctionnement 177 515,12€

Compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté 90 994,42€

Soit un total de : + 268 509,54€

N°2017-03-06**OBJET : Résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice antérieur du budget annexe Lotissement – Affectations**

L'exercice 2016 du Budget annexe laisse apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses réalisées : 0€
 Recettes réalisées : 0€
 SOIT UN RESULTAT DE : 0€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses réalisées : 0€
 Recettes réalisées : 0€
 SOIT UN RESULTAT DE : 0€

Ces résultats étant conformes à ceux du Comptable,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de reprendre les résultats dès le vote du Budget Annexe lotissement 2017 de la manière suivante :

Compte 001 – Solde d'exécution négatif reporté 0€
Compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté 0€
Soit un total de : 0€

N°2017-03-07

A rattacher au flux n°2017-03-07B

OBJET : Approbation du Budget principal 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents le Budget Principal 2017 qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de **483 395,00€** et en recettes et dépenses d'investissement à la somme de **592 550,24€**.

N°2017-03-08

OBJET : VOTE DES 3 TAXES

Vu la fusion de la communauté de communes du Pays Vernois et du Terroir de la Truffe et la communauté d'agglomération du Grand Périgueux,
Vu les modifications apportées aux taux intercommunaux pour l'année 2017,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,
Décide de modifier les taux des 3 taxes directes locales prévus sur l'état de notification des taux d'imposition n°1259 COM pour l'année 2017.

Les taux votés sont les suivants :

	TH	TB	TNB
Taux	14,27%	22,26%	65,08%

N°2017-03-09

A rattacher au flux n°2017-03-09B

OBJET : Approbation du Budget Annexe Lotissement La Tenancie 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents le Budget Annexe Lotissement La Tenancie 2017 qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de **168 000,00€** et en recettes et dépenses d'investissement à la somme de **84 000,00€**.

N°2017-03-10

OBJET : Budget général 2017 – Attribution des subventions aux associations

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de définir le montant des subventions attribuées aux associations pour l'année 2017.

Au regard des demandes formulées, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve les propositions de subventions suivantes :

Organismes	Subvt 2017
Collectif des associations du canton de Vergt – organisation fête de la fraise	100,00€
ADIL 24	50,00€
Prévention routière	50,00€
CATM	40,00€
FNACA	40,00€
Comice agricole	100,00€
Donneurs de sang de Vergt	50,00€
Pompiers de Vergt	125,00€
SPA Marsac	365,40€
La Clé - Vergt	100,00€
Amicale Laïque Eglise Neuve de Vergt	400,00€
Coopérative scolaire Eglise Neuve de Vergt	1065,00€
Total des subventions 2017	2 485,40€

Les subventions aux associations sont attribuées dans la limite des crédits disponibles à l'article 6574.

N°2017-03-11

OBJET : Approbation du Compte Administratif 2016 Budget Principal

L'exercice 2016 du Budget communale laisse apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses réalisées : 139 971,89€
Recettes réalisées : 243 050,85€
SOIT UN RESULTAT DE : +103 078,96€
EXCEDENT DE 2015 : 171 952,28€
SOIT UN RESULTAT NET
CUMULE DE : 275 031,24€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses réalisées : 347 146,23€
Recettes réalisées : 30 012,84€
SOIT UN RESULTAT DE : - 317 133,39€
EXCEDENT EN 2015 : 204 358,15€
RESULTAT NET CUMULE : - 112 775,24€

Le résultat cumulé de la section d'investissement est de : 112 775,24€ (repris au 001)

Restes à réaliser 2016

23	Immobilisations en cours	
	OP 19 Voirie	17 000,00€
	OP 40 Création logements du bourg	62 700,00€
	OP1002 ACQUISITION MATERIEL	2 300,00€
	Total restes à réaliser 2016 DEPENSES INVESTISSEMENT	82 000,00€

13	Subvention d'équipement	
	OP 38 Subvention Etat	26 250,00€
	OP 38 Subvention Département	28 000,00€
	Total restes à réaliser 2016 RECETTES INVESTISSEMENT	54 250,00€

Besoin de financement net à la section d'investissement 140 525,24€.

Hors de la présence de M Thierry NARDOU le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget communal.

N°2017-03-12

OBJET : Approbation du Compte Administratif 2016 Budget Annexe Lotissement La Tenancie

L'exercice 2016 du Budget annexe laisse apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses réalisées : 0€
Recettes réalisées : 0€
SOIT UN RESULTAT DE : 0€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses réalisées : 0€
Recettes réalisées : 0€
SOIT UN RESULTAT DE : 0€

Ces résultats étant conformes à ceux du Comptable,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Hors de la présence de M Thierry NARDOU le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget annexe Lotissement La Tenancie.

N°2017-03-13**OBJET : Projet de VRD Lotissement La Tenancie – Choix de l'entreprise retenue**

Dans le cadre de l'opération d'aménagement voirie et réseaux divers du Lotissement La Tenancie, la commune a procédé à la mise en concurrence d'entreprises pour la réalisation de ces travaux.

Celle-ci s'est faite en procédure adaptée conformément aux articles 42 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et à l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

A l'issue de la procédure et sur la base de la proposition du maître d'œuvre le cabinet de Monsieur Bruno KERSUAL, la commission d'appel d'offres réuni dans sa séance du 31 mars 2017 a proposé de retenir l'entreprise suivante :

Classement	DESIGNATIONS du LOT	ENTREPRISES	MONTANT HT BASE
1	Voirie Réseaux Divers	LAGARDE LARONZE	19 596,00€
TOTAL en euros			19 596,00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le classement des entreprises proposé par le Maître d'œuvre dans le rapport comparatif des offres,
- **D'ATTRIBUER** le marché comme indiqué dans le tableau ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les autres pièces s'y rattachant (ordres de service, décision de poursuivre, modification de marché, etc...).

N°2017-03-14**OBJET : Approbation des tarifs et participation au transport scolaire rentrée 2017/2018**

Vu l'intégration de la communauté des communes du Pays Vernois et du Terroir de la Truffe à la communauté d'agglomération du Grand Périgueux au 1^{er} janvier 2017,

Vu le transfert de la compétence transport scolaire du Département de la Dordogne à la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux au 1^{er} septembre 2017,

Vu la nécessité de maintenir le service existant du transport scolaire pour les circuits des primaires sur le RPI de Chalagnac - Creyssensac et Pissot - Eglise Neuve de Vergt et Saint Paul de Serre au 1^{er} septembre 2017,

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu de voter le tarif appliqué aux communes par enfant et par an pour la gestion et l'organisation du service Transport scolaire pour les circuits des primaires.

Actuellement, le service des transports scolaires du Département de la Dordogne facturait à l'organisateur secondaire 61€ par enfant et par an. Une participation parentale était demandée d'un montant de 30,50€ par enfant et par an.

Le tarif transport scolaire pour les primaires établi par le Grand Périgueux est de 93€ par enfant et par an facturée aux communes de domicile. La participation parentale peut être maintenue pour limiter les frais supports.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver la tarification mise en place par le Grand Périgueux concernant le transport scolaire pour les circuits des primaires dès la rentrée scolaire 2017/2018,
- de maintenir la participation parentale aux frais de transports scolaires,
- de fixer le montant de la participation parentale à 30€ par enfant et par an.

N°2017-03-15**Objet : convention d'adhésion au service commun d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux**

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux en date du 03/04/2015, relative à l'approbation de la convention d'adhésion au service commun d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme du Grand Périgueux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention d'adhésion au service commun d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme du Grand Périgueux,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention et éventuels avenants,

AUTORISE le Maire à déléguer sa signature aux agents du Grand Périgueux en charge de l'instruction, pour tous les courriers nécessaires dans le cadre de l'instruction (notification de délais d'instruction, demande de pièces complémentaires, consultations de services extérieurs).

En l'an deux mille dix-sept, le douze avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Thierry NARDOU

N°2017-03-01	Désignation du représentant de la CLECT du Grand Périgueux
N°2017-03-02	Avis de la commune sur le projet de Programme Local de l'Habitat Durable 2017-2022 de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux
N°2017-03-03	Projet de réhabilitation d'immeuble de 3 logements d'habitation – Choix des entreprises retenues
N°2017-03-04	Approbation des comptes de gestion
N°2017-03-05	: Résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice antérieur du budget principal – Affectations
N°2017-03-06	Résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice antérieur du budget annexe Lotissement – Affectations
N°2017-03-07	Approbation du Budget principal 2017
N°2017-03-08	VOTE DES 3 TAXES
N°2017-03-09	Approbation du Budget Annexe Lotissement La Tenancie 2017
N°2017-03-10	Budget général 2017 – Attribution des subventions aux associations
N°2017-03-11	Approbation du Compte Administratif 2016 Budget Principal
N°2017-03-12	Approbation du Compte Administratif 2016 Budget Annexe Lotissement La Tenancie
N°2017-03-13	Projet de VRD Lotissement La Tenancie – Choix de l'entreprise retenue

N°2017-03-14	Approbation des tarifs et participation au transport scolaire rentrée 2017/2018
N°2017-03-15	Convention d'adhésion au service commun d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux

Jean-Louis BECHADE,	
Jacky COULAUD	
Dominique FRADON	
Jean GERAUD	
Jean Luc LALET	
Carine LAVAL	
Jean Marie NARDOU	
Thierry NARDOU	
Delphine POINTREAU	
Fabrice REVERDEL	
Didier VALENTIN	